

↓

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail du représentant légal de l'élève : \_\_\_\_\_  
 Nom du lycée : \_\_\_\_\_  
 Classe : \_\_\_\_\_

Année: \_\_\_\_\_

## LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

### MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources

### COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

#### Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/ Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'attestation de paiement de la Caf mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte
- via l'application smartphone Caf.

#### Vous n'êtes pas allocataire Caf :

Une **calculatrice** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire.

[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives obligatoires suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

Le repas facturé varie entre **1,52 € et 4,05 €** au ticket et entre **1,22 € et 3,75 €** pour un forfait annuel.

La Région Île-de-France finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille [de 55 à 86 %].

Ci-dessous le prix du repas que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**	Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région		
	Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)			Couple + 3 enfants (4 parts)	
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	1,52 €	1,22 €	9,00 €	de 83 % à 86 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	1,72 €	1,42 €		de 81 % à 84 %
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	1,92 €	1,62 €		de 79 % à 82 %
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	2,13 €	1,83 €		de 76 % à 80 %
≤ 2 165,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	2,33 €	2,03 €		de 74 % à 77 %
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	2,53 €	2,23 €		de 72 % à 75 %
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	2,73 €	2,43 €		de 70 % à 73 %
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	3,04 €	2,74 €		de 66 % à 70 %
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	3,54 €	3,24 €		de 61 % à 64 %
≥ 5 970,00 €	≥ 7 164,00 €	≥ 9 552,00 €	4,05 €	3,75 €		de 55 % à 58 %

\* Selon les établissements, les familles ont la possibilité de souscrire une formule d'inscription au forfait et bénéficient d'un abatement supplémentaire de 0,30 € par repas.

\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée ce dossier « Restauration scolaire » complété et accompagné de l'attestation de restauration scolaire [cf. démarche ci-contre].

L'attestation est valable pour l'année scolaire.

En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.

#### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique ÉquiTables  
0 800 075 065



Disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30 (de mi-mai à début juillet et de fin août à fin septembre)

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Attention : si votre dossier est incomplet le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,05 € pour le ticket ou 3,75 € pour le forfait.